

problèmes que rencontrent les musiciens ne sont pas les mêmes que ceux qui se posent aux architectes ou aux cinéastes. Néanmoins les cadres généraux de discussions suivent dans l'ensemble le même schéma. Les problèmes d'ordre professionnel et juridique, tels que les questions de droit d'auteur seront évoqués : les problèmes que posent la circulation et la diffusion des œuvres seront examinés : les questions de la censure, quelles que soient les formes qu'elle revêt (censure de l'état et de l'opinion publique, censure de fond et de forme) retiendront l'attention de la Conférence : enfin la situation internationale de l'artiste, ses rapports avec l'Unesco, avec les gouvernements et avec les organisations internationales compétentes, fera l'objet d'études précises. Citons encore à titre d'indication les points suivants : l'artiste et le public, l'artiste et les autorités publiques, l'artiste et les interprètes, l'artiste et les intermédiaires, les rapports des artistes entre eux.

LES RESULTATS

Pour la première fois, des artistes de toutes les disciplines pourront confronter leurs problèmes. Pour la première fois, les artistes participeront à un examen loyal et complet du conditionnement matériel qui favorise ou entrave les créations de l'esprit. Pour la première fois des améliorations, intéressant tous les artistes, seront envisagées en commun. Des solutions seront proposées, tant sur le plan international que sur le plan national, aux multiples problèmes qui assaillent l'artiste contemporain. Une prise de conscience sans complaisance, telle sera cette Conférence. Mais elle ne sera pas stérile. Elle sera la première phase d'une action collective, le point de départ d'une action permanente. Pour prendre un exemple concret, qui touche plus particulièrement les arts plastiques, à la suite d'une enquête menée auprès des Etats Membres de l'Unesco et des suggestions faites au cours des réunions de la section Arts plastiques du Comité d'organisation, la Conférence pourra envisager la création d'une Association internationale des Arts plastiques. Celle-ci rendrait les plus grands services, tant dans les rapports entre artistes, que dans la collaboration avec l'Unesco. Il deviendrait alors possible d'instituer un Conseil international des Arts et des Lettres qui grouperait toutes les organisations internationales intéressées.

[Carta] 1952 jun. 5, Paris, [France] [a] Gabriele [i.e. Gabriela] [Mistral] [manuscrito] [Roger Caillois].

AUTORÍA

Autor secundario:Mistral, Gabriela, 1889-1957

FORMATO

Manuscrito

DATOS DE PUBLICACIÓN

[Carta] 1952 jun. 5, Paris, [France] [a] Gabriele [i.e. Gabriela] [Mistral] [manuscrito] [Roger Caillois]. 2 h. ; 28 cm. + anexo ([2] h. ; 27 cm.)

FUENTE DE INFORMACIÓN

[Biblioteca Nacional Digital](#)

INSTITUCIÓN

[Biblioteca Nacional](#)

UBICACIÓN

Avenida Libertador Bernardo O'Higgins 651, Santiago, Región Metropolitana, Chile